Berufsbildungsverband der Versicherungswirtschaft
Association pour la formation professionnelle en assurance
Associazione per la formazione professionale nell'assicurazione

Examen en vue de l'agrément comme intermédiaire d'assurance AFA

Partie: Vie (examen oral)

Situation initiale

Clients
Graphique de prévoyance

Imhof-Salamin
Retraite

Structure et déroulement de l'examen oral

1. Travail préparatoire :

Vous disposez de **3 jours** pour réaliser le travail préparatoire. Celui-ci comprend :

1. L'élaboration d'un graphique de prévoyance, avec des outils informatiques ou à la main.
2. Le développement d'une solution d'assurance individuelle, pondérée selon les risques et financièrement supportable, sous forme d'offres ou de cahiers des charges. Par *cahier des charges*, on entend la liste de toutes les informations nécessaires à l'établissement d'une offre. Des outils informatiques peuvent être utilisés.
3. Analyse de la feuille d'information de base mise à disposition.
4. Élaboration d'un formulaire personnalisé LSA 45.

L'ensemble des documents du mandat de préparation doit être téléchargé dans **myAFA** au plus tard à 24h la veille de l'examen. Si ce délai n'est pas respecté, l'examen est considéré comme non réussi.

Un exemple de cahier des charges se trouve dans la préparation à l'examen (Circle « Vie »).

Veuillez noter que seuls le graphique de prévoyance, la proposition de solution, y compris les annexes (par exemple, la fiche d'information sur les fonds) et le LSA 45 sont pris en compte pour l'évaluation du travail préparatoire. **Les résumés ne sont pas souhaités et ne peuvent pas être utilisés lors de l'examen !**

Checklist pour le chargement (upload) des documents :

- ☐ **Upload** Graphique de prévoyance
- ☐ **Upload** La proposition de solution
- ☐ **Upload** Des documents pertinents pour la mise en œuvre de la solution proposée (facultatif)
- ☐ **Upload** Du formulaire personnalisé LSA 45

2. Structure de l'examen

Structure de l'examen	Points max.
Partie 1 : Graphique de prévoyance (env. 10 min.)	+/- 15 points
Partie 2 : Solution d'assurance (env. 12 min.)	+/- 20 points
Partie 3 : Questions individuelles (env. 8 min.)	+/- 19 points
Partie 4 : Comportement individuel	8 points
TOTAL :	62 points

L'examen est considéré comme réussi si 60 % des points sont atteints.

Déroulement de l'examen

L'entretien d'examen dure **30 minutes**. L'ordinateur portable peut être utilisé. Comme support, seuls les documents préparés et remis à l'avance sont autorisés. L'examen prend la forme d'un **entretien technique** avec l'expert·e , qui posera des questions sur :

- la situation de prévoyance préparée,
- la ou les solutions d'assurance proposées et sur la feuille d'information de base fournie dans la situation initiale en lien avec les assurances vie qualifiées,
- des thèmes généraux relatifs aux connaissances techniques « Vie »,
- la situation de vie individuelle selon l'étude de cas jointe.
- la compliance (LSA, LBA).

Des détails complémentaires figurent dans le **profil de qualification** disponible sur notre site internet.

D'autres informations importantes se trouvent également dans le **règlement d'examen**.

Merci d'apporter deux copies imprimées de vos documents ainsi que de la feuille d'information de base le jour de l'examen.

3. Situation initiale

Dominik et Alain se connaissent depuis toujours. Ils ont grandi dans le même village et sont membre du même ski club. Ils sont en couple depuis vingt ans et sont très fier de faire partie des premiers couples valaisans à s'être mariés dès l'entrée en vigueur du mariage pour tous. Patrick a hérité du chalet familial. Ils l'ont rénové petit à petit avec l'aide de leurs amis.

Tous les deux ont optés pour un travail à 90% annualisés.

Alain est architecte. Il adore son métier et travaille depuis longtemps dans un petit bureau spécialisé dans les constructions en bois. Le propriétaire aimerait remettre son entreprise et partir à la retraite : il a récemment proposé à Alain de reprendre le bureau. « Tu deviens indépendant, et je suis certain que tu feras fortune avant de partir à ton tour à la retraite » lu a-t-il lancé.

Ils réalisent un grand voyage par an. Très curieux, ils adorent varier les destinations, les modes de déplacement et le type d'hébergement. Une bonne partie de leur épargne est régulièrement consacrée à leurs vacances !

Dominik est assez inquiet pour le projet professionnel de son conjoint : il n'y a qu'une vingtaine d'années avant la retraite.

Bien sûr, Dominik assurerait le revenu de base du couple. Mais que se passerait-il s'il devenait incapable de travailler à cause d'une maladie ?

Par ailleurs, Alain a effectué des recherches sur internet. Il a trouvé les assurances vie qualifiées très intéressantes. Il aimerait mieux comprendre les informations mentionnées sur la feuille d'information de base.

Annexes :

1. Données personnelles
2. Informations sur les caisses de pension
3. Feuille d'information de base pour une assurance vie qualifiée

Données personnelles	Partenaire 1	Partenaire 2
Nom	**Imhof- Salamin**	**Imhof- Salamin**
Prénom	Dominik	Alain
Age en année (date de naissance jour.mois)	47 (22.08)	43 (04.10)
Nationalité	CH	CH
Confession	Catholique	Catholique
Loisirs	Voyager, chasser	Voyager, photo
Taille / poids	181 cm / 94kg	192 cm / 98kg
Fumeur.euse	non	oui
Adresse		
Adresse	Sandmattenstrasse 9	
NPA / Localité / Canton	3900 Brig-Glis (VS)	
Locataire / propriétaire	propriétaire	
Etat civil	**Durée**	**Date** (jour.mois)
Mariage	3	15.07
Régime matrimonial	Participation aux acquêts	
Enfants	**Prénom**	**Age en années** (date de naissance jour.mois)
0		
Situation financière et assurances		
Profession	Ingénieur de ville	Architecte
Statut professionnel	salarié	salarié
Temps de travail	90%	90%
Salaire annuel AVS	CHF 117'500	CHF 84'600
Activité secondaire	-	-
Compte d'épargne	CHF 200'000	CHF 110'000
Compte de dépôt	CHF 50'000 (Fonds de placement en actions basé sur le SMI)	-
Capacité d'épargne (annuelle)	CHF 12'000	CHF 12'000
Profil d'investisseur	Croissance	Equilibré
Compte ou police de libre passage	-	-
Revenu moyen déterminant pour l'AVS (retraite)	CHF 90'720	CHF 81'648
Revenu moyen déterminant pour l'AVS (incapacité de gain)	CHF 83'160	CHF 76'624
Revenu moyen déterminant pour l'AVS (décès)	CHF 87'696	CHF 78'624
Poursuite du paiement du salaire en cas d'accident	100 % jusqu'au jour 90	Selon la loi
Indemnités journalières en cas d'accident (LAA)	Selon la loi dès le 91e jour	Selon la loi
Maintien du salaire en cas de maladie	100 % jusqu'au jour 90	100 % jusqu'au jour 60
Indemnités journalières en cas de maladie	80% à partir du jour 91 jusqu'au jour 730	80% à partir du jour 61 jusqu'au jour 730
Besoin		
Besoin en cas d'incapacité de gain	100%	100%
Besoin en cas de décès	80%	70%
Besoin à la retraite	80% du total des revenus	
Graphique à réaliser		
Retraite	X	**X**

Caisse de pension EIGER

Prestations de prévoyance pour l'entreprise myCity
Contrat n° 2/533384

Informations de bases	**Dominik Imhof-Salamin**
Sexe	masculin
Date de naissance	22.08.1978
Date de la retraite	01.09.2043
Mesures de prévoyance	**Prévoyance de base**
Couverture accidents	coordination avec l'assurance-accidents
Début de l'assurance	01.01.2025
Taux d'occupation	90%
Salaire AVS	117'500
Salaire assuré	93'686

Prestations assurées* selon le plan de prévoyance …	
Prestations de vieillesse	
▪ Rente de vieillesse probable	36'276
▪ Capital vieillesse probable	647'785
Prestation d'invalidité	
▪ Rente d'invalidité en cas d'invalidité complète après 24 mois °	47'000
▪ Rente d'enfant d'invalide, par enfant, après 24 mois °	9'400
▪ Libération du paiement des contributions après 3 mois	
Prestation en cas de décès	
▪ Rente de conjoint (couverture élargie)	28'200
▪ Rente de partenaire (couverture élargie)	28'200
▪ Rente d'orphelin, par enfant	9'400
▪ Capital au décès (si la personne assurée est célibataire ou décédée par suite d'accident)	247'087

Charges selon le plan de prévoyance	
Dépense annuelle totale	17'304.00
▪ Contribution de l'employeur	8'652.00
▪ Contribution des employés	8'652.00
Prestation de libre passage	247'087.00
Dont LPP	142'707.75
Versement anticipé pour l'acquisition d'un logement en propriété	
Montant disponible pour versement en vue de la propriété du logement au 01.01.20zz	247'087.00
Rachats	
Rachats max. pour avoir de vieillesse	130'005.00

Caisse de pension Bergen

Prestations de prévoyance pour l'entreprise myChalet
Contrat n° 2/533384

Informations de bases	**Alain Imhof- Salamin**
Sexe	masculin
Date de naissance	04.10.1982
Date de la retraite	01.11.2047
Mesures de prévoyance	**Prévoyance de base**
Couverture accidents	coordination avec l'assurance-accidents
Début de l'assurance	01.01.2025
Taux d'occupation	90%
Salaire AVS	84'600
Salaire assuré	60'786

Prestations assurées* selon le plan de prévoyance …	
Prestations de vieillesse	
▪ Rente de vieillesse probable	21'661
▪ Capital vieillesse probable	326'829
Prestation d'invalidité	
▪ Rente d'invalidité en cas d'invalidité complète après 24 mois °	33'840
▪ Rente d'enfant d'invalide, par enfant, après 24 mois °	6'768
▪ Libération du paiement des contributions après 3 mois	
Prestation en cas de décès	
▪ Rente de conjoint	20'304
▪ Rente de partenaire	20'304
▪ Rente d'orphelin, par enfant	6'768
▪ Capital au décès	158'079

Charges selon le plan de prévoyance	
Dépense annuelle totale	11'380.80
▪ Contribution de l'employeur	5'690.40
▪ Contribution des employés	5'690.40
Prestation de libre passage	147'122.00
Dont LPP	146'494.65
Versement anticipé pour l'acquisition d'un logement en propriété	
Montant disponible pour versement en vue de la propriété du logement au 01.01.2025	147'122.00
Rachats	
Rachats max. pour avoir de vieillesse	73'056.00

Dominik Imhof-Salamin
Aperçu du plan de prévoyance

Prestation à la retraite

Âge de référence pour la retraite
65 ans pour les hommes
64 ans pour les femmes nées jusqu'en 1960
64 ans et 3 mois pour les femmes nées en 1961
64 ans et 6 mois pour les femmes nées en 1962
64 ans et 9 mois pour les femmes nées en 1963
65 ans pour les femmes nées à partir de 1964

Rente de vieillesse
L'avoir de vieillesse × taux de conversion au moment du départ à la retraite
Versement en capital total ou partiel sur demande

Rente d'enfant de pensionné
20% de la rente de vieillesse
Âge-terme: 18 ans (ou au maximum 25 ans tant que la formation est en cours)

Intérêts sur l'avoir de vieillesse au moment de l'établissement de l'offre :
Taux d'intérêt part LPP: 1.25%
Taux d'intérêt part surobligatoire: 1.25%
Bonifications de vieillesse (contribution d'épargne)

Âge femmes et homme	%du salaire assuré
25 – 34	8%
35 – 44	11%
45 – 54	16%
55 – 65	19%

L'âge correspond à la différence entre l'année civile en cours et l'année de naissance.

Rachat

Avoirs de vieillesse issus de rachats
L'avoir de vieillesse provenant de rachats, qui est géré séparément, et la rente de vieillesse ou l'avoir de vieillesse projeté au moment du départ à la retraite qui en résultent ne sont pas pris en compte dans le calcul des prestations de survivants et d'invalidité.

Prestations en cas d'incapacité de travail et d'invalidité

Libération du paiement des contributions
3 mois de délai d'attente

Rente d'invalidité
40% du salaire annuel
24 mois de délai d'attente

Rente d'enfant d'invalide
est égale à la rente d'orphelin avant la retraite

24 mois de délai d'attente
Âge-terme : 18 ans (ou au maximum 25 ans tant que la formation est en cours)

Prestations en cas de décès

Rente de partenaire avant la retraite :

- Couverture élargie : Le droit à la rente de partenaire prend naissance lorsque la personne assurée décède et laisse un conjoint ou un ou une partenaire non marié.e avec confirmation de communauté de vie.
- Le montant de la rente de partenaire se monte à 60% de la rente d'invalidité

Rente de partenaire après la retraite

- Couverture élargie : Le conjoint ou la conjointe d'une personne assurée décédée a droit à une rente de conjoint.e viagère dans tous les cas. Ont en outre droit à une rente de partenaire les personnes ayant entre autres vécu avec la personne assurée décédée, immédiatement avant sa mort, une relation de couple exclusive dont il est prouvé qu'elle ait duré au moins cinq ans sans interruption).
- Le montant de la rente de partenaire se monte à 60% de la rente de vieillesse

Rente d'orphelin avant la retraite

- 20% de la rente d'invalidité
- Âge-terme : 18 ans (ou au maximum 25 ans tant que la formation est en cours)

Rente d'orphelin après la retraite

- 20% de la rente de vieillesse
- Âge-terme : 18 ans (ou au maximum 25 ans tant que la formation est en cours)

Capital au décès

• Si aucune rente n'est due : Capital vieillesse existant au moment du décès, au moins : 100% du salaire annuel

• Si une rente est due : 100% du salaire annuel en plus de la rente

Couverture accidents

En cas d'accident, les prestations sont limitées, en coordination avec l'assurance-accidents et l'assurance militaire, au minimum légal dû dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Le droit à la libération du paiement des contributions, à la rente de partenaire pour assurés non mariés avec partenaire et au capital au décès est acquis indépendamment du fait que l'invalidité ou le décès soient dus à une maladie ou à un accident.

Feuille d'information de base :
Utilisable uniquement dans le cadre de l'examen d'agrément d'intermédiaire d'assurance de l'AFA

Fonds de placement Eiger Balanced 50
Document d'informations clés de la Eiger Banque

Objectif

Cette fiche d'information met à votre disposition des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas de matériel publicitaire. Ces informations sont requises par la loi pour vous aider à comprendre la nature, le risque, le coût et les gains et pertes potentiels de ce produit, et pour vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Eiger Balanced 50 Fund, un compartiment du fonds à compartiments multiples Eiger
ISIN	CH000XXXXXXX
Emetteur	Eiger Fund Management (Switzerland) SA
Téléphone	Pour plus d'informations, appelez le +41 XX XXX XXXX.
Site Internet	www.swissXXXXXX.ch

L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) est responsable de la supervision d'Eiger Fund Management (Switzerland) SA, Zurich, concernant ce document d'informations clés aux investisseurs.
Cette fiche d'informations clés relatives aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP) est approuvée en Suisse.

Eiger Fund Management (Switzerland) SA est autorisée en Suisse et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les parts des fonds Eiger ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à l'intérieur des Etats-Unis ou à des personnes ayant la nationalité, le domicile ou une 'obligation de déclaration fiscale aux Etats-Unis.
Les présentes informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 23.01.20XX.
Vous êtes sur le point d'acheter un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type
Sous la dénomination Eiger Fonds, il existe un fonds contractuel à compartiments multiples du type autres fonds en placements traditionnels (le "fonds à compartiments multiples") au sens des Art. XXX de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 20XX (LPCC).

Durée
Le produit n'a pas de date d'échéance (autrement dit, il est de type ouvert). L'émetteur peut résilier le produit de manière anticipée. Le montant que vous recevrez en cas de résiliation anticipée peut être inférieur à celui que vous avez investi.

Investisseurs visés
Le Eiger Balanced 50 Fund investit principalement dans des parts de placements collectifs de capitaux qui investissent dans des placements monétaires, des obligations et des actions dans le monde entier. La part d'actions s'élève en moyenne à 50%, la part de monnaies étrangères à 30% en moyenne. Le recours à plusieurs gestionnaires de fortune (approche multi-gestionnaire) pour les actions étrangères permet à l'investisseur de profiter des compétences clés de différents établissements financiers, ce qui doit se traduire par une évolution stable de la valeur.La sélection des fonds cibles s'effectue conformément aux priorités de la stratégie de placement. La direction du fonds peut prêter tous les types de valeurs mobilières négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public.
Le rendement du fonds dépend en premier lieu de l'évolution des marchés des capitaux. Les facteurs suivants jouent un rôle à des degrés divers : L'évolution des marchés boursiers et des distributions de dividendes, les taux d'intérêt, la solvabilité des émetteurs des instruments investis et les revenus d'intérêts. Le rendement peut également être influencé par les fluctuations des taux de change, dans la mesure où il existe des positions actives ou non couvertes.
Cette classe de parts est une classe de parts de distribution. La classe de parts peut verser des dividendes.

Catégorie des petits investisseurs
Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi. Le fonds vise à augmenter la valeur de l'investissement, tout en accordant un accès quotidien au capital dans le cadre de conditions de marché normales. Avec leurs investissements dans ce fonds, les investisseurs peuvent satisfaire leur besoin d'investissement à moyen terme. Le fonds est adapté pour être acquis avec un test sur la connaissance et l'expérience financière de l'investisseur.

Banque dépositaire
Eiger Banque SA

Informations complémentaires
Vous pouvez obtenir gratuitement des informations sur le Eiger Balanced 50 Fund et les catégories de parts disponibles, ainsi que le prospectus complet et les derniers rapports annuels ou semestriels et d'autres informations auprès de la société de gestion du fonds, de l'administration centrale, du dépositaire, de la banque dépositaire, des distributeurs du fonds ou en ligne sur www.eigerbanque.ch/fonds.
Vous trouverez le cours actuel sur www.eigerbanque.ch/fonds

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque repose sur l'hypothèse que vous allez conserver le produit pendant 4 an(s).
L'indicateur synthétique de risque (ISR) fournit des informations sur le niveau de risque de ce produit comparé à d'autres produits. Il est calculé à partir des performances passées et peut indiquer la probabilité que ce produit puisse subir une perte en fonction des conditions de marché futures (inconnues).
L'indicateur synthétique de risque (ISR) de ce produit correspond à 3 sur 7, soit une catégorie de risque faible à moyenne.
Cet indicateur évalue le risque de pertes sur la performance future à un niveau moyen à faible. Les performances passées ne donnent pas une indication fiable des résultats futurs, si bien que le risque effectif de perte peut varier considérablement.
Veuillez noter qu'il existe un possible risque de change si votre monnaie de référence n'est pas la même que la monnaie du produit. Les paiements que vous recevrez seront libellés dans une autre monnaie de sorte que votre rendement final dépendra du cours de change des deux monnaies. L'indicateur ci-dessus ne tient pas compte de ce risque.
Le produit peut être soumis à d'autres facteurs de risque qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque (ISR), par exemple des risques opérationnels, politiques et juridiques. Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus.
Ce produit ne comporte pas de protection contre les aléas de marché, si bien que vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi.
Si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements auxquels vous avez droit, vous pourriez perdre la totalité du capital investi.
Cependant, vous pourriez bénéficier d'un dispositif de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer un versement?») Cette protection n'est pas prise en compte dans l'indicateur présenté ci- dessus.

Scénarios de performance

La rentabilité de ce produit dépend de l'évolution future du marché. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être déterminée avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont uniquement des exemples de la performance la moins bonne, moyenne et la meilleure enregistrée par le produit ces 10 dernières années. Les marchés pourraient se comporter très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: **Exemple d'investissement:**		**4 ans** **10'000 CHF**	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Minimum	Il n'existe aucune garantie de rendement si vous vendez votre placement avant une durée de 4 an(s). Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4'430 CHF	4'990 CHF
	Rendement annuel moyen	-55.7%	-15.9%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8'280 CHF	9'490 CHF
	Rendement annuel moyen	-17.2%	-1.3%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10'040 CHF	11'150 CHF
	Rendement annuel moyen	0.4%	2.8%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	11'700 CHF	11'950 CHF
	Rendement annuel moyen	17.0%	4.6%

Le scénario de tension indique le montant que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte votre situation fiscale personnelle, qui peut également avoir une incidence sur le montant que vous recevrez.
Ces types de scénarios s'appliquaient à un placement effectué entre 01.11.20XX et 01.10.20XX (env. 10 ans).

Que se passe-t-il si Eiger Fund Management (Switzerland) SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs. En outre, Eiger Banque SA, qui est l'administrateur fiduciaire du fonds et est responsable de la garde de ses actifs (le "dépositaire"), est exposée à un risque potentiel de défaillance en cas de perte des actifs du fonds détenus par le dépositaire. Ce risque de défaillance est toutefois limité, car l'administrateur fiduciaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs de ceux du fonds. L'administrateur fiduciaire est responsable envers le fonds ou les investisseurs du fonds de la perte d'un instrument financier conservé par le dépositaire ou l'un de ses agents, sauf si le dépositaire peut prouver que la perte résulte d'un événement extérieur échappant à son contrôle.

Que va me coûter cet investissement?

La personne qui vous conseille sur ce produit ou qui vous le vend peut vous facturer d'autres coûts. Dans ce cas, cette personne vous informera de ces coûts et de leur incidence sur votre placement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux indiquent les montants qui seront soustraits de votre placement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants sont fonction de la somme que vous avez investie, de la durée de votre placement et de la performance du produit. Les exemples présentés sont basés sur différents montants d'investissement et différentes périodes de détention.

Nous avons supposé:

- que la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Pour les autres durées de détention, nous avons pris pour hypothèses les performances indiquées dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 CHF est investi.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	CHF 424 CHF	CHF 832 CHF
Incidence des coûts annuels (*)	4.2%	2.1% chaque année

(*) Montre l'incidence des coûts sur votre rendement chaque année durant la période de détention. Par exemple, si vous cessez de détenir le produit après la fin de la durée de détention recommandée, la prévision de rendement moyen par an devrait être de 4.8% avant déduction des frais et 4.8% net de frais.

Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Celle-ci vous informera du montant à payer.

Synthèse des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.0% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	jusqu'à 200 CHF
Coûts de sortie	1.0% de votre placement avant que le montant ne vous soit versé.	97 CHF
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.2% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts effectifs de l'an dernier. Pour les produits lancés depuis moins d'un an, il s'agit d'une estimation basée sur les coûts représentatifs.	121 CHF
Coûts de transaction	0.1% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts qu'occasionnent l'achat et la vente des investissements sous-jacents. Le montant effectif varie en fonction de la quantité d'investissements achetés et vendus	9 CHF
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission de performance n'est prélevée pour ce produit.	0 CHF

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus sur www.eigerbanque.ch/fonds

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 4 An(s)

La période de détention recommandée pour ce produit est de 4 an(s). Il s'agit de la période de détention recommandée au regard des risques et de la performance escomptée du produit. Veuillez noter que le rendement attendu n'est pas garanti. Plus la période effective de détention s'éloignera de la période de détention recommandée pour le produit, plus le risque de perte effectif s'écartera des hypothèses établies pour ce produit. Selon vos besoins et vos restrictions, une durée de détention différente pourrait être plus adaptée à votre situation. Par conséquent, nous vous recommandons d'évoquer cet aspect avec votre conseiller à la clientèle.

En général, les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts par la société de gestion tous les jours d'ouverture de la Bourse au négoce.

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de réclamation au sujet du produit, du fabricant du produit ou de la personne qui vous a recommandé ou vendu le produit, veuillez contacter votre conseiller clientèle ou nous contacter à support@eigerbanque.ch

Autres informations pertinentes

Vous trouverez des informations sur les performances historiques et les calculs des scénarios de performances antérieurs sur www.swissXXXXXXX.ch/XXXXXX

Remarque de l'AFA : cette document d'informations clés reproduit un fonds de placement fictif de la banque fictive Eiger et sert à des fins de formation. Ce document n'a pas la prétention d'être complet ou à jour et ne doit pas être utilisé pour des conseils.

Avant le début de l'examen (sans candidat/-e)

Documents de préparation

Veuillez lire attentivement les documents que le candidat ou la candidate a déposés dans le cadre du travail préparatoire et vérifiez les aspects suivants.

1 → **Tous les documents attendus sont disponibles et le graphique est correctement dessiné et complet.**

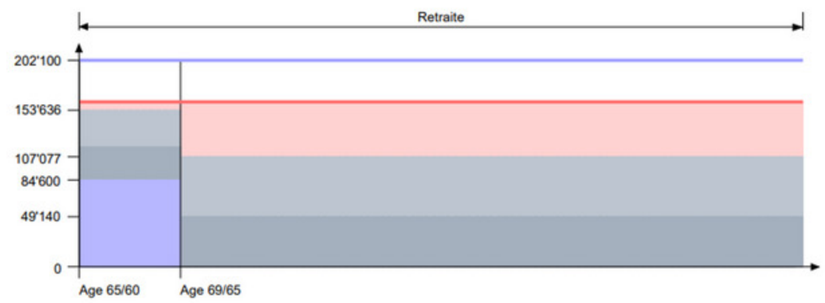

Logismata

Rentes annuelles	dès jusq. Age 65/60 Age 69/65	Age 69/65 à vie
Rentes 1er pilier	**32'760**	**49'140**
AVS, Rente de vieillesse (Dominik)	32'760	24'570
AVS, Rente de vieillesse (Alain)		24'570
Rentes 2e pilier	**36'276**	**57'937**
LPP, Pensionskasse Eiger, 2/*533384, DIS, Rente en cas de vie (Dominik)	36'276	36'276
LPP, Pensionskasse Bergen, 2/533384, AIS, Rente en cas de vie (Alain)		21'661
Tot. prestations prévoyance	**69'036**	**107'077**
Autres recettes	84'600	
Besoin de prévoyance	161'680	161'680
Lacune/Excédent de prév.	-8'044	-54'603

Merci de vérifier que tous les documents sont disponibles. La vérification du contenu et l'attribution des points est prévue dans la question suivante.

- [ ] Graphique de prévoyance
- [ ] Offre / appel d'offre
- [ ] Toutes les prestations en espèces sont nommées et le montant est indiqué.
- [ ] Le salaire et les besoins sont indiqués.
- [ ] Article 45 LSA personnalisé

Continuer vers l'entretien d'examen →

Scénario 1

Entretien avec le/la conseiller/-e

Vous venez de terminer le bilan de prévoyance avec le/la conseiller/-e. Vous avez 30 minutes pour répondre ensemble à toutes les questions du bilan de prévoyance. Vous devez vous demander le minutage du bilan et de tenir compte du bilan de l'entreprise et de l'indépendant-e.

L'évaluation du candidat ou de le candidate s'effectue uniquement après l'entretien, en son absence. À ce moment-là, les réponses et l'attribution de points peuvent encore être modifiées ou complétées.

Générer le minutage

Partie 1 : Retraite

Pauvre vous n'aviez pas "un dîner" ce graphique de prévoyance "Retraite" (Cinq à minutes)

Logiomatic

Rente
Capital
Rente
Capital
Rente
Capital

Après l'examen (sans candidat/-e)

Évaluation des candidats/-es

Dès que vous avez guidé le candidat ou la candidate à travers les questions de l'examen, arrêtez le minuteur, mettez fin à l'entretien d'examen et, en tant que paire d'experts, évaluez son comportement individuel selon les critères suivants en l'absence du candidat ou de la candidate.

Arrêter le minuteur

1 → Critère d'évaluation : Orientation client

Exemples

- [ ] La candidate / le candidat perçoit la situation des clients dans sa globalité et les enjeux principaux qui en découlent.
- [ ] La candidate / le candidat se préoccupe des intérêts de ses clients en apportant des solution répondant aux besoins décelés.
- [ ] La candidate / le candidat explique les produits dans un langage simple et compréhensible.

2 → Critère d'évaluation : Arguments en faveur de solutions d'assurance

Exemples

- [ ] La candidate/le candidat argumente de manière compréhensible sur la manière dont la solution adaptée a été développée pour le client.
- [ ] La candidate/le candidat est en mesure de démontrer les avantages de sa solution.
- [ ] La candidate/le candidat utilise le bon outil pour expliquer la solution.

3 → Critère d'évaluation : Compétences de communication

Exemples

- [ ] La candidate/le candidat se comporte de manière authentique.
- [ ] La candidate/le candidat est aimable et prévenant/-e.
- [ ] La candidate / le candidat parle de manière claire et compréhensible.
- [ ] La candidate / le candidat écoute et comprend les questions qui lui sont posées

4 → Critère d'évaluation : Conscience de la qualité

Exemples

- [ ] La candidate / le candidat établit des graphiques corrects.
- [ ] La candidate / le candidat prend en compte les préoccupations, problèmes et la situation du client mentionnés dans l'étude de cas.
- [ ] La candidate / le candidat choisit la solution d'assurance adaptée au client décrit dans l'étude de cas.
- [ ] La candidate / le candidat rend le grahique et l'offre compréhensible pour les clients

5 → Souhaitez-vous nous communiquer autre chose ?

Saisissez ici vos remarques générales et vos notes concernant l'entretien.

Vers la conclusion →